



Certificat de compensation carbone volontaire

Ce document certifie que Thomas NOYER a compensé en 2018, **6,00** teq.CO₂



Cette compensation carbone volontaire contribue à la préservation du climat en soutenant un projet qui améliore les conditions de vie et lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts en Chine.

Ce certificat garantit que des économies de CO₂ équivalentes sont réalisées par le projet soutenu.

Votre compensation est associée à la plantation d'arbres en France. Le nombre d'arbres plantés correspond à l'équivalent CO₂ de ce que vous compensez :

1 tonne de CO₂ est donc matérialisée par 7 arbres plantés en France.

Fait à Aubagne, le 18/04/2018

Laurence TOMMASINO
Déléguée Générale GERES

GERES – Groupes Energies Renouvelables, Environnement et Solidarités, est une association française à but non lucratif impliquée dans la mise en œuvre de solutions basées sur la promotion de l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, afin de préserver l'environnement et les ressources naturelles tout en favorisant le développement durable au niveau local, en respectant les besoins et souhaits des communautés locales et de leurs territoires.

CO₂Solidaire est une opération de sensibilisation et de compensation des émissions de gaz à effet de serre à destination des particuliers, entreprises et collectivités. Les compensations réalisées soutiennent des projets de développement durable sélectionnés par le GERES dans le cadre de l'opération CO₂Solidaire.

GERES – 2 Cours Foch 13400 Aubagne – France Tel : 04 42 18 55 88 – Fax : 04 42 03 01 56 – www.geres.eu - www.co2solidaire.org